

## Rapport de la Commission des Finances (COFIN)

### Préavis 16/2024 - « Participation à la construction d'un bassin de rétention sur le site de Biopôle – Demande d'un crédit de construction »

Madame la Présidente,

Monsieur le Syndic,

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Cosette Perfect et Messieurs Sandy Warth, Marco Caffaro, Michael Crottaz, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz, Patrick Eerdmans et votre président rapporteur, a étudié le préavis 16/2024 – «Participation à la construction d'un bassin de rétention sur le site de Biopôle – Demande d'un crédit de construction» lors de sa séance du 14 mai 2024.

Monsieur Nicolas Garoflid était absent excusé et remplacé par Monsieur Patrick Eerdmans.

Monsieur Marc Veraguth était absent excusé et remplacé par Madame Cosette Perfect.

Monsieur Michael Crottaz était absent excusé.

M. Alain Monod, en sa qualité de Municipal des Finances, était présent afin de répondre aux questions des commissaires.

### Informations de Monsieur le Syndic

Monsieur le Syndic indique que ce projet ne figure pas dans le plan des investissements de la commune, car la Municipalité a été approchée en décembre de l'année passée.

Il nous indique par ailleurs qu'il manque un « pas » au point 6.3 dans le paragraphe portant sur la communication ci-dessus.

### Discussion générale

Un commissaire se demande pourquoi on ne creuse pas sous la rampe au lieu de construire un bassin tellement plus grand, vu qu'il ne manquait que 38 mètres cubes.

Il lui est répondu que les 38 mètres cubes se base sur une note qui date de 2008, mais que les besoins ont augmenté depuis.

M. le Syndic indique que si on pouvait profiter du démontage de la rampe pour diminuer les coûts, cela aurait été fait.

Un commissaire demande si on est vraiment tributaire de la décision de Lausanne.

M. le Syndic explique que c'est ce qui est prévu dans la convention.

Un commissaire rappelle que nous avons eu d'énormes orages il y a quelques années et qu'il faut pouvoir limiter les dégâts lors de ces rares événements.

## Conclusions :

C'est par 6 voix pour et 2 abstentions que la Commission des Finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le préavis 16/2024 - «Participation à la construction d'un bassin de rétention sur le site de Biopôle – Demande d'un crédit de construction».

Epalinges, le jeudi 16 mai 2024

Président rapporteur, Guillaume Graf